

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°1

5 NOVEMBRE 2013

## Présents :

Délégués des parents d'élèves : Mesdames F. Bidet, A. Radmacher et Messieurs P. Goehlinger, Ch. Keller, F. Nunes, D. Walter et M. Yguel

Enseignantes : Anne Chevillard-Pradier, Michèle Trometer, Laure Barthel (remplacante d'Isabelle Champougny), Louise Bittendiebel (secrétaire de séance).

Christine Edy (ATSEM), Jean-Marie Vix (concierge), Elsa Lazou (responsable du périscolaire), Robert Herrmann (1<sup>er</sup> adjoint au maire)

### 1) Bilan de la rentrée

La rentrée s'est bien passée. L'école accueille 37 élèves de Petite Section, 36 élèves de Moyenne Section et 34 élèves de Grande Section, soit 107 au total.

### 2) Rappel des attributions du Conseil d'école

Le Conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

Il statue sur la proposition de l'équipe pédagogique pour la partie pédagogique du projet d'école et l'adopte.

Il donne son accord pour l'organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC).

### 3) Pont de l'Ascension et mercredis travaillés

Le mercredi 13 Novembre permet de rattraper un des jours supplémentaires des vacances de la Toussaint.

Le mercredi 16 Avril 2014 permettra de rattraper le vendredi 30 mai (pont de l'Ascension). Il est toutefois demandé au Conseil d'Ecole de voter pour ou contre la journée de pont du 30 mai.

Vote : POUR : 0 voix          CONTRE : 6 voix          ABSTENTION : 2 voix

### 4) Approbation du règlement intérieur

Le règlement a été modifié lors du dernier conseil d'école.

Nous constatons que le nouvel horaire du matin (8h30) est plutôt bien respecté et permet un temps d'accueil plus serein dans les classes.

Nous constatons qu'il y a encore beaucoup d'écharpes et de foulards, malgré leur interdiction. Un affichage a été mis en place en guise de rappel.

Nous rappelons que les poussettes sont interdites dans l'école. Comme il n'est pas possible de laisser un bébé seul dans la cour, les poussettes sont tolérées dans le hall d'entrée, mais pas dans nos couloirs étroits, où elles posent un problème de sécurité avec les enfants qui circulent.

Nous demandons également aux parents d'attendre dans la cour de l'école que la cloche sonne, avant d'entrer dans le bâtiment.

Le règlement intérieur est voté et approuvé à l'unanimité (8 voix/8).

#### **5) Utilisation de la cour et respect de son règlement**

Nous demandons aux parents de faire respecter les règles de la cour lorsqu'ils sont avec leurs enfants, notamment de ne pas laisser les enfants de Petite Section monter sur la structure avant la nouvelle année. Il est demandé aussi de ne pas laisser les enfants faire du vélo dans la cour, pour des raisons de sécurité.

Des panneaux qui reprennent les principales règles de la cour ont été réalisés par certains élèves et seront affichés sur les baies vitrées de la cantine afin d'être visibles par tous.

La question de la grille de l'école et de son opacité sont abordées. Cela permettrait aux élèves d'être moins visibles depuis la rue, et ainsi d'éviter les touristes photographes et les distributions de friandises. M. Herrmann objecte qu'au contraire, il faut que l'école reste ouverte sur la ville, ne serait-ce que pour permettre la surveillance de la cour en dehors du temps scolaire.

Enfin, les enseignantes proposent des aménagements de la cour pour diversifier les jeux des élèves pendant la récréation : peinture au sol et panneau de jeux tactiles qui serait adossé au local poubelle. Ce projet est à l'étude.

#### **6) Coopérative scolaire**

Les versements de cotisations des parents s'élèvent à 2121 €. Cet argent sert à financer les achats pour les goûters collectifs (fruits et légumes pour la semaine du goût, brioches pour la St-Martin, St Nicolas, Noël, les sorties), un spectacle dans le courant de l'année, du matériel pour les classes (St Martin, ustensiles pour la cuisine, jeux pour les classes offerts à Noël, petit matériel en fonction des projets de classes), ainsi que des livres pour la bibliothèque de l'école.

#### **7) Points Mairie**

##### **a) Avis du Conseil d'école sur l'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire.**

Pendant les dernières vacances d'été, une association accueillait des enfants dans la salle de jeux et la cour. Du matériel de classe a été utilisé (crayons, feutres), du matériel de salle de jeux a été sorti dans la cour et pas toujours remis à sa place, et l'école était ouverte sans qu'il y ait de surveillance des allées et venues.

Nous demandons à être informées de la présence d'associations pendant les vacances futures et s'il faut se tourner vers les services de la mairie en cas de dégradations (puisque, d'après le règlement type départemental des écoles, la commune est responsable des dommages éventuels causés par de telles associations).

##### **b) ATSEM – formations et remplacements.**

Nous avons pâti du départ en formation d'une ATSEM 3 jours après la rentrée scolaire, ainsi que du non-remplacement de certaines absences. Lorsqu'une ATSEM est absente, celle qui est présente doit alors s'occuper du passage aux toilettes et des soins aux enfants des deux classes de PS/MS, ce qui l'empêche d'encadrer un atelier en classe et perturbe fortement l'organisation pédagogique. M. Herrmann précise qu'il y a eu une grosse vague d'embauche, mais qu'il y a également un problème d'absentéisme, qui entraîne une pénurie de remplaçantes. La question est à l'étude.

Par ailleurs, les enseignantes apprécient beaucoup que le remplacement de Laura (en congé maternité) se fasse sur les mêmes horaires : Anne-Gaëlle est ainsi tous les matins à l'école et volante (remplaçante) l'après-midi.

**c) Déplacement des arceaux – abri à vélos.**

Le déplacement des arceaux à vélos derrière la cantine a été demandé lors du dernier conseil d'école, mais rien n'a encore été fait. Nous réitérons cette demande, et y ajoutons la demande d'installation d'un abri à vélos pour adultes et enfants.

M. Herrmann nous rappelle que le centre-ville est en zone UNESCO et que ce projet est à programmer en accord avec l'architecte des Bâtiments de France.

M. Vix assure qu'il transmettra les plans à la directrice dès qu'il en aura connaissance, pour que d'éventuels ajouts ou modifications puissent être faits avant la réalisation des travaux.

**d) Changement de la structure de jeux**

Lors de conseils d'école précédents, il avait été signalé que la grande structure était interdite aux enfants de moins de 3 ans et qu'elle s'avérait dangereuse, quel que soit l'âge des enfants. En effet, il est possible de tomber du pont, en l'absence d'un garde-corps suffisamment sécurisé.

Au mois de juin, le revêtement de sol qui entoure la structure a été remis à neuf pour permettre un amorti suffisant en cas de chute.

Nous avons demandé le remplacement de cette structure par une autre, adaptée aux 2-6 ans, ou par 2 structures plus petites.

M. Herrmann nous informe qu'un tel changement n'est pas prévu, puisque la structure actuelle est conforme à la réglementation en termes de sécurité.

Nous renouvelons notre demande.

**e) Ramassage des tickets de cantine**

Lors du dernier Conseil d'école, il avait été demandé que ce soit la cantinière qui ramasse et pointe les tickets, sachant que :

- La cantinière serait la seule personne à gérer les tickets, ce qui paraît cohérent
- L'ATSEM qui s'occupe jusqu'à présent des tickets pourrait consacrer 30 minutes de plus aux enfants et au travail pédagogique, d'autant plus que ces 30 minutes sont placées en début de matinée, au moment-clé de la mise en place des ateliers.
- En cas d'absence d'un ATSEM, même si elle est remplacée, le pointage devient difficile pour quelqu'un qui ne connaît pas les enfants .
- Toutes les personnes concernées sont d'accord.

M. Herrmann rappelle que le ramassage des tickets fait partie des tâches des ATSEM. Un allègement de cette tâche aura lieu lors du passage à la dématérialisation des tickets (la date de la mise en place n'est pas encore connue).

**f) Point périscolaire**

En ce qui concerne la restauration scolaire, l'école compte 107 inscrits, dont 66 abonnés.

Au 1<sup>er</sup> service : 41 enfants en moyenne, encadrés par 5 adultes (dont 1 ATSEM)

Au 2<sup>ème</sup> service : 42 enfants en moyenne, encadrés par 4 adultes dont 1 ATSEM

L'accueil périscolaire compte 77 inscrits.

Il est fréquenté par 11 enfants en moyenne le matin et par 40 enfants en moyenne le soir.

Le soir, l'encadrement est fait par 4 adultes : 1 agent Petite Enfance et 3 vacataires (dont 2 qui font aussi partie de l'équipe de restauration de midi).

A noter également qu'au 1<sup>er</sup> trimestre, un intervenant en chant et musique est présent les lundis soirs de 17h à 18 h.

## **8) Questions des parents**

### **a) Passage piéton au bout de la passerelle de l'Abreuvoir**

Le passage piéton à la sortie de la passerelle est d'accès difficile pour les parents qui se rendent à l'école Ste Madeleine. Hors il y a un agent posté sur le passage donnant sur la rue Ste Madeleine, un peu plus loin. Est-il envisageable de le déplacer ?

M. Herrmann précise que l'agent est posté à un passage dangereux, puisqu'il s'agit d'une intersection de voies de circulation. Mais il va se renseigner sur les possibilités d'action.

### **b) Dérogations pour rapprochements de fratries.**

La mairie essaie d'éviter le plus possible les dérogations. Il y aura une diffusion d'informations à ce sujet aux directeurs d'école.

### **c) Rythmes scolaires 2014**

Les représentants des parents d'élèves ont reçu un courrier de la mairie, afin qu'ils mandatent un représentant pour dialoguer avec la mairie sur le Projet Educatif Local (PEL).

Aucune information ne peut encore être communiquée à ce sujet, puisqu'aucune information n'a encore été transmise.

### **d) Présentation du personnel non enseignant – trombinoscope**

Les parents aimeraient pouvoir identifier les adultes qui s'occupent de leurs enfants.

Un trombinoscope est en cours d'élaboration.

### **e) Accessibilité pour les enfants handicapés**

L'école répond aux normes d'accessibilité pour les handicapés moteurs (plan incliné à l'entrée de l'école, ascenseur et toilettes). L'école se doit d'accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions possibles.

### **f) Fonctionnement du site internet**

M. Yguel a retravaillé sur le site de l'école, afin d'en simplifier l'utilisation.

Mme Chevillard-Pradier propose de travailler en partenariat avec le référent informatique de l'Académie, pour mettre en place un nouveau site internet.

Il serait intéressant de faire fusionner les deux projets, pour aboutir à un site qui serait hébergé par l'Académie de Strasbourg.

C'est la directrice qui est responsable du site internet de son école et qui en supervise les contenus. Mais on peut envisager de créer des accès réservés à certains utilisateurs.

Les photos seront protégées par un mot de passe, et donc accessibles uniquement aux parents.

### **g) Kermesse**

Une réunion sera organisée pour permettre, comme chaque année, la création d'un comité des fêtes qui se chargera de l'organisation de la kermesse.